



Date : Dimanche 4 septembre 2016



Aide au développement et à la gestion des sections locales

Fiche n° 5: Contenu type « Certificat médical à la pratique des activités physiques et sportives JSP » et « Déclaration des représentants légaux »

Descriptif :

Cette fiche a pour objectif de présenter le contenu minimum qui doit être notifié sur le « certificat médical à la pratique des activités physiques et sportives des JSP » et sur la « déclaration des représentants légaux ».

Les deux documents ont été validés par le service juridique de la FNSPF et par les commissions nationales JSP et Sport de la FNSPF.

Ils sont intégrés aux cahiers des charges des manifestations sportives nationales et seront acceptés par les organisateurs.

***Rappel : Lors des manifestations sportives, les JSP doivent fournir un certificat médical individuel.
Les certificats médicaux collectifs ne sont pas autorisés.***

Références statutaires :

Code du sport, code de la santé publique

Points de contact:

Commission nationale JSP

Contenu type du certificat médical :

Voir Annexe 1

Contenu type de la déclaration des représentants légaux :

Voir Annexe 2

Mots clés:

Certificat médical, compétitions sportives

CERTIFICAT MEDICAL
A LA PRATIQUE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS
Article L231-2-1 du code du sport

Je soussigné

Docteur en médecine

Demeurant à

où

Médecin de Sapeurs-Pompiers du SDIS de

Certifie avoir examiné ce jour

Nom et prénom du JSP :

Né(e) le

JSP de la section de N° de département

Et n'avoir constaté ce jour aucune contre indication cliniquement décelable à la pratique de toutes les activités physiques et sportives des Jeunes Sapeurs-Pompiers et plus précisément, des disciplines suivantes en compétition :

- Cross-country
- Epreuves athlétiques (saut en hauteur, poids, demi-fond, vitesse)
- Grimper de corde
- Natation
- Parcours Sportifs du Sapeur-Pompier
- Autre :

Certificat valable une année à compter du

Fait à le

Cachet et signature

Déclaration

DU (OU DES) REPRESENTANT(S) LEGAL(AUX)

SAISON 20..... / 20.....

Je (nous) soussigné(s)

Représentant(s) légal(aux) de l'enfant

Autorise le responsable de la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de
ou les accompagnateurs des déplacements

- A faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence suivant les prescriptions du médecin ;
- A faire hospitaliser mon enfant en cas de nécessité
- A permettre la sortie de mon enfant de la structure de soins

Je (nous) suis (somes) joignable(s) au(x) numéro(s) de téléphone suivant(s) :

Téléphone 1 :

Téléphone 2 :

Fait à le

Signature du ou des représentants légaux

Art. L1111-5 du Code de la Santé Publique

Art. R1112-57 du Code de la Santé Publique